

Voilà les différentes questions qui ont été posées, depuis le début 2019, au sujet de l'installation de la Fibre dans le quartier « Fuveau-Ouest ».

1) **QUAND ?**

a. Avec deux motivations :

- i. Le confort d'une liaison plus fluide, en tant que loisirs.
- ii. Gêne lors du Télétravail pendant le confinement. Même avec la 4G, ou la wifi, ce n'est pas comparable avec la fibre ! Certains ont du se déplacer (avec le formulaire « autorisation de circuler », pour avoir une meilleure connexion pour leur travail). Et si une deuxième vague de COVID réapparaissait ?
Le centre ville a été moins impacté (100 Mb de débit).

2) Quelle **PREPARATION** pour les **PARTICULIERS** ?

a. Est on obligé de prendre la fibre ?

b. Faut-il procéder à un élagage préliminaire des arbres ?

- i. Sur sa propriété,
- ii. Et si la fibre passe par la parcelle d'un propriétaire voisin, parcelle non construite ? Droit de passage (application de la loi sur la servitude de passage ?)
- iii. Si l'existant fil cuivre passe en aérien jusqu'à la limite de propriété, puis en souterrain, vers l'habitation ? Et des réaménagements à prévoir ? Des regards à poser tous les combien (en Ml) ?
- iv. Si on ne souhaite pas, lors de l'installation, faire poser la fibre, peut-on le faire par la suite?
- v. Doit-on retirer le fil de la ligne téléphonique qui passe sur notre terrain pour mettre à sa place le fil de la fibre?
- vi. On a la fibre pour le téléphone et pour internet, pour les deux ?
- vii. A-t-on besoin d'une box ensuite ?

3) Le **PRIX** du raccordement :

- i. N'a pas l'air d'être un problème : quartier aisé.
- ii. Eligibilité ? Quand s'inscrire ?
- iii. Voir son opérateur.
- iv. Quelle incidence si on est déjà chez Orange, SFR, Free, Bouygues, Sosh ... ?
- v. Si on prend le téléphone, et internet via orange et en plus, les téléphones portables, a-t-on des tarifs préférentiels ? Qui se charge d'annuler auprès des opérateurs?
- vi. Est-ce qu'en payant, Orange peut placer du portail jusqu'à la maison ? Y a-t-il un forfait ? Faut-il prendre rdv pour cela ?

4) Quelle **PREPARATION** pour les **SOUS-TRAITANTS** ?

- i. Les armoires de Rue (plan dans le quartier et échancier d'implantations).
- ii. La vérification des poteaux « Telecom » existants.
- iii. Explication du schéma : NRO, SRO, PBO, PMZ, PMR. Dans quel ordre ? Depuis le domaine public vers le bâti privé.

5) **CAS PARTICULIERS :**

- i. Qu'en est-il pour celui qui habite très près de la commune de Meyreuil, et qui dépend du poste de Meyreuil ? Il est raccordé où ?
- ii. Qu'en est-il de celui qui demande à avoir le téléphone par fil cuivre (depuis des années) et n'a rien pour l'instant ? Il est obligé de communiquer uniquement avec un portable et donc n'a pas de box. Pose de poteaux ?